

# **PV du Conseil Municipal du 15 septembre 2023**

## **20h en salle du Conseil à MAISSE**

### **Présents :**

Mesdames et Messieurs, PERRON Eric, LENGLET Jean-Marc, DUPERRIER Xavier, PIERROTTET Christine, BAR Isabelle, CHANCLUD Aline, ANNE Brigitte, RAYMOND Laurent, JINGEOT Nathalie, JINGEOT Gilles, DAMIDE Cécile, REDONNET Denise, CHAILLOU Patrick

### **Absents :**

Madame MOULINOUX Stéphanie donne pouvoir à M. LENGLET Jean-Marc,  
Monsieur JOUARD Philippe donne pouvoir à M. DUPERRIER Xavier,  
Monsieur PONAMAN Rudy donne pouvoir à Mme DAMIDE Cécile,  
Monsieur BOURET Yoan,  
Madame LECOMTE Laetitia donne pouvoir à M. CHAILLOU Patrick,  
Monsieur SOIGNON Grégory donne pouvoir à Mme PIERROTTET Christine,  
Madame COURBON Aurélie,  
Monsieur DUPERCHE Claude donne pouvoir à M. PERRON Eric,  
Madame WOZNIAK Sandrine,  
Monsieur CHARBONNIER Sébastien.

La président de la séance est Eric PERRON, Maire de MAISSE.

La secrétaire de séance est Denise REDONNET.

## **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 2023 ;
- ✓ Budget supplémentaire 2023 ;
- ✓ Retrait de la délibération 2023/23 relative à la mise en place du régime de la déclaration préalable pour les divisions de propriétés foncières bâties sur le territoire communal ;
- ✓ Participation communale aux frais de transports scolaires vers les collèges et lycées pour l'année scolaire 2023/2024 ;
- ✓ CCAS - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration ;
- ✓ Illuminations de Noël : autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Menuiserie Logement Ecole primaire : autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Participation communale pour la sortie à Nigloland ;
- ✓ Autorisation de programme Voirie ;
- ✓ Nomination d'un délégué suppléant au SIARCE ;
- ✓ Rectification sur l'acquisition des parcelles cadastrées AI n°52-54-69 (2 841 m²) ;
- ✓ Subvention exceptionnelle à l'association de parents d'élèves « APEEM » ;

- ✓ Changement de cabinet d'avocat dans l'affaire NEXITY et NCE-IMMO : autorisation accordée au Maire ;
- ✓ Questions diverses.

## Procès-verbal des échanges

Eric PERRON : Nous sommes 13 élus présents donc nous avons le quorum.

- ✓ **Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 9 juin 2023 ;**

Eric PERRON : Vous avez été destinataires. Est-ce que quelqu'un a un commentaire, une observation ?

Vote : Adoptée à l'unanimité.

- ✓ **Budget supplémentaire 2023 ;**

En investissement :

| Actions                              | Article | Montant       | Observations                                       |
|--------------------------------------|---------|---------------|----------------------------------------------------|
| Solde Investissement                 | 001     | 364 896,20 €  |                                                    |
| Subventions DETR 2022                | 1323    | 19 500 €      |                                                    |
| Annulation Emprunt                   | 1641    | - 100 000 €   | Inscrit au BP 2023 mais dont on n'a plus l'utilité |
| Acquisition terrain SIVE             | 2113    | - 100 000 €   |                                                    |
| Acquisition tondeuse                 | 2158    | - 24 000 €    | Régularisation car déjà achetée                    |
| Chgt chaudière centre loisirs        | 2135    | - 9 000 €     |                                                    |
| Chgt camion des services techniques  | 2157    | - 40 000 €    |                                                    |
| Chgt fenêtre Logement Ecole primaire | 2135    | - 12 000 €    |                                                    |
| Travaux toit de la cantine           | 2135    | - 10 000 €    | Régularisation car déjà effectuée                  |
| Travaux Bâtiments publics            | 2135    | - 89 396,20 € |                                                    |

Eric PERRON : Y a-t-il un commentaire sur ce budget supplémentaire ?

En fonctionnement :

| Actions              | Article | Montant   | Observations                         |
|----------------------|---------|-----------|--------------------------------------|
| Fourniture de voirie | 60633   | + 8 000 € | Pour payer les illuminations de Noël |
| Vêtements de travail | 60636   | - 6 700 € | Pour financer d'autres dépenses      |

|                                     |       |           |                                                               |
|-------------------------------------|-------|-----------|---------------------------------------------------------------|
| Entretien de réparation sur terrain | 61521 | - 6 000 € | Pour financer d'autres dépenses                               |
| Subvention                          | 65748 | + 1 000 € | Eventuelle subvention pour l'APEEM                            |
| Dotation aux amortissements         | 681   | + 3 700 € | Demandé par la TP : créances non recouvrées depuis + de 2 ans |

Eric PERRON : C'est bon pour tout le monde ? Est-ce qu'il y a des gens qui sont contre ? Qui s'abstiennent ?

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Retrait de la délibération 2023/23 relative à la mise en place du régime de la déclaration préalable pour les divisions de propriétés foncières bâties sur le territoire communal ;**

Eric PERRON : Nous n'allons pas insister, nous en avons déjà discuté. Nous avons souhaité prendre cette délibération pour essayer de bloquer certains projets comme des divisions de maisons qui se font au détriment des places de stationnement. Nous avons reçu une réclamation de l'association des géomètres de l'Essonne, puis 15 jours après, la préfecture nous a sommé de revenir sur cette délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité.

- ✓ **Participation communale aux frais de transports scolaires vers les collèges et lycées pour l'année scolaire 2023/2024 ;**

Eric PERRON : La commune participe systématiquement auprès des parents, collégiens et lycéens, à concurrence de 31€. La participation de la Municipalité a toujours été la même depuis plusieurs années. Le dossier est suivi par Stéphanie MOULINOX. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'oppose à cette participation ?

Christine PIERROTTET : Je voudrais avoir quelques explications. Combien de familles peuvent en bénéficier ? Combien de familles en bénéficient ? Il y a matière à réflexion sur ce sujet.

Eric PERRON : Au vu du manque de précisions concernant ce dossier, je propose de reporter cette délibération.

Vote : Report au prochain conseil municipal.

- ✓ **CCAS - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration ;**

Eric PERRON : Je vous demande juste d'entériner le fait qu'il y ait 5 membres du conseil municipal et 5 membres extérieurs. Le choix des extérieurs sera vu en commission CCAS.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

- ✓ **Illuminations de Noël : autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Lorsque nous nous sommes vus, on était sur un devis qui était de l'ordre de 14 909 €. Jean-Marc LENGLET a repris contact avec CITEOS, notre prestataire.

Jean-Marc LENGLET : Je vais apporter des précisions si tu veux. Concernant le montant de 14 900 € dont nous avons parlé au départ, je vous avais dit qu'il y avait également une facture de réparation à venir pour le filet lumineux qui est sur la place de l'Hôtel de Ville, dont j'ignorais le montant. Donc nous avons rajouté la réparation de ce filet lumineux ce qui l'amène à un montant de 15 600 €. Donc, c'est 700€ de plus pour avoir un matériel qui fonctionne.

Vote : Adoptée à l'unanimité.

✓ **Menuiserie Logement Ecole primaire : autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : Nous en avons parlé précédemment. Deux devis ont été réalisés par les sociétés AURELIANE et MICHAUT, sur un cahier des charges précis. Après analyse des offres, c'est la société MICHAUT qui a été retenue car elle est la plus avantageuse (coût de 11 152,32€ TTC).

Eric PERRON : Je vous propose donc d'accepter ce devis pour qu'on puisse faire intervenir la société MICHAUT.

Vote : Adopté à la majorité. 1 vote contre. (Brigitte ANNE)

✓ **Participation communale pour la sortie à Nigloland ;**

Christine PIERROTTET : La commune organise une sortie avec les enfants de 10 à 18 ans à NIGLOLAND. Il est proposé au Conseil municipal de prendre à sa charge le transport en bus. Le coût est de 1 993,75€. Il est demandé aux familles 15 € de participation par enfant, le reste du prix du billet, c'est à dire 16,50€ est pris en charge par la commune. Avec 34 enfants inscrits à ce jour, la dépense serait de 528€.

Il y a encore la journée de demain pour les inscriptions.

Vote : Adopté à la majorité. 1 abstention (Brigitte ANNE).

✓ **Autorisation de programme Voirie ;**

Eric PERRON : Il s'agit d'une régularisation. Nous avons décidé d'effectuer des travaux de voirie via un contrat pluriannuel de l'ordre de 1,235 millions d'euros. Il faut avoir l'autorisation de payer sur 3 années.

C'est la M57 qui nous impose ce type d'écriture pour formaliser ce genre d'investissement réparti sur plusieurs années.

|       | Dépenses TTC   | Subventions  | Auto-financement |
|-------|----------------|--------------|------------------|
| 2023  | 437 616,59 €   | 182 340,25 € | 255 276,34 €     |
| 2024  | 403 222,70 €   | 168 009,46 € | 235 213,24 €     |
| 2025  | 394 985,71 €   | 164 577,38 € | 230 408,33 €     |
| Total | 1 235 825,00 € | 514 927,09 € | 720 897,91 €     |

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Nomination d'un délégué suppléant au SIARCE ;**

Monsieur le Maire se propose comme délégué suppléant auprès du SIARCE en remplacement de Philippe JOUARD.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Rectification sur l'acquisition des parcelles cadastrées AI n°52-54-69 (2 841 m²) ;**

Erie PERRON : C'est juste une rectification. Lors d'un précédent conseil municipal, nous avons délibéré et la Municipalité prévoyait l'acquisition de 3 parcelles, avec 3 015 € de frais d'intervention. Finalement, la SAFER a indiqué à la commune que les frais ne seraient « *que* » de 1 491€. C'est une bonne chose pour la commune.

La SAFER va donc nous rembourser 1 524 €. Je vous demande de m'autoriser à signer les documents modifiés.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Subvention exceptionnelle à l'association de parents d'élèves « APEEM » ;**

Aline CHANCLUD : Nous avons reçu cette association avec Christine PIERROTTET. C'est une association qui veut innover. Vente de gâteaux, organisation d'un Bingo... tout l'argent récolté revient aux écoles. En février ou mars, ils veulent organiser un Bingo surtout pour les enfants. Pour organiser cette manifestation en février, l'association a besoin d'aide pour acheter le matériel, les premiers lots. C'est pour démarrer.

Après échanges entre les élus, une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € est décidé pour cette première année.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Changement de cabinet d'avocat dans l'affaire NEXITY et NCE-IMMO : autorisation accordée au Maire ;**

Eric PERRON : La délibération 2021/01 du 28 janvier 2021 autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire NEXITY. La délibération 2021/02 du 28 janvier 2021 autorise le Maire à ester en justice dans l'affaire NCE-IMMO. Ces deux affaires sont actuellement suivies par le cabinet Selarl Bernadeaux-Varin, 1 rue des Mazières 91000 EVRY-COUCOURONNES. Il est proposé de transférer le traitement de ces deux affaires au cabinet SELAS Cloix Mendès-Gil, 7 rue Auber, 75009 PARIS représenté par Maître DESTARAC.

Christine PIERROTTET : Sur ces deux dossiers, cela prend des tournures un peu plus compliquées et pointues, donc il faut avoir un cabinet un peu plus spécialisé.

Vote : Adopté à l'unanimité.

✓ **Questions diverses.**

Eric PERRON : La TCFE n'a pas été mise à l'ordre du jour car entre temps, le DGS a eu les personnes concernées. Il convient de ne pas délibérer tant que la CC2V n'a pas elle-même délibéré.

Je vous propose de donner votre avis sur l'archivage. Le coût est d'environ 4 560 euros hors taxe par an sur 3 ans.

Je rappelle à ceux et à celles qui participent aux élections sénatoriales que c'est le dimanche 24 septembre. Le vote est obligatoire. Et que le fait de ne pas voter est amendable de 100 euros. Bien penser à prendre sa pièce d'identité.

Est-ce qu'un conseil municipal autour du vendredi 24 novembre pourrait convenir à tout le monde ?

On va refaire une réunion au mois d'octobre. OK pour le 24 novembre. Le DGS vous a mis à jour l'agenda municipal.

Christine PIERROTTET : N'oubliez pas les journées du patrimoine ce week-end.

Jean-Marc LENGLET : Le 27/09, visite des organisateurs du Trial. Nous avons reçu les organisateurs du Trial. Un point a été fait avec eux sur la méthodologie et l'état d'avancement de leur projet. Nous avons procédé à la visite des locaux que la commune mettra à disposition pour voir si cela correspond : village pour les journalistes, douches, gymnase...

Pour votre information, des réunions sont organisées avec les forces de sécurité et les écoles si besoin, pour aborder des problématiques rencontrées sur la commune, les événements communaux. Cela permet de faire remonter les problèmes divers à tous les niveaux.

Concernant la Foire de la Sainte Catherine, il y aura également une course nocturne organisée par l'association Le Lièvre et la Tortue. Une réunion a eu lieu la semaine dernière. Il y aura aussi un feu d'artifice qui sera tiré près de la maison de retraite.

Nous allons organiser une réunion en Mairie, ceci afin d'évoquer la possibilité de faire participer les enfants aux commémorations. La directrice de l'école La Girafe, sera présente à celles du 8 mai et du 11 novembre. Elle est d'accord pour que des intervenants tels Jean-Michel QUEVA et Hervé MARTINEZ puissent, dans le cadre du contenu pédagogique scolaire, intervenir pour expliquer aux enfants ce qu'est le 8 mai, le 11 novembre.

J'ai demandé le pavoisement des édifices scolaires. J'ai commandé un blason personnalisé au nom de l'école. Il sera rapidement installé sur la façade de celle-ci. Avec l'accord de la directrice, j'ai également fait acheter un tableau qui présente la charte de la laïcité.

Eric PERRON : Petit tour de table.

Denise REDONNET : Le club de l'amitié organise un loto, le 22 octobre au centre culturel.

Christine PIERROTTET : Sortie Nigloland le 23/10/2023.

Jean-Marc LENGLET : Concernant le gymnase, Les agents de la CC2V ont procédé aux réparations d'urgence sur le toit. Ils ont réparé avec du silicone, en attendant le devis de la société pour effectuer les réparations.

Patrick CHAILLOU : Les matériels ont été évacués de tous les endroits où ils gênaient. Il faut maintenant s'assurer que les emplacements soient respectés.

Eric PERRON : Faire signer le dernier compte-rendu avec le Maire et la secrétaire de séance. Faire signer le budget supplémentaire par tous les conseillers municipaux.

**La séance est levée à 21h45.**

---

**Signatures :**

**Eric PERRON**  
Maire de MAISSE



**Denise REDONNET**  
Secrétaire de séance

